



NOM

PRENOM

.....

Photo d'identité

Fiche de l'élève

STUDIO
26

Nom

Prénom

Date de naissance

Age

Adresse

Ville

Code Postal

Tel

Email

Documents à fournir avec ce dossier :



Questionnaire de santé complété
ou certificat médical

☐

Attestation d'assurance
(responsabilité civile)

☐

Cotisation annuelle (26€)
espèces ou CB

☐

Fiche du représentant légal



Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code Postal

Tel

Email

Personnes à joindre en cas d'urgence

Nom Prénom

Tel

Nom Prénom

Tel

Nom Prénom

Tel

Nom Prénom

Tel

Questionnaire de santé

DURANT LES DOUZES DERNIERS MOIS

OUI NON

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel, ou un malaise ?

☐ ☐

Avez-vous eu une respiration sifflante, comme de l'asthme ?

☐ ☐

Avez-vous eu une perte de connaissance ?

☐ ☐

Avez-vous arrêté le sport pendant plus de 30 jours pour des raisons de santé, et avez vous repris sans l'accord du médecin ?

☐ ☐

Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

☐ ☐

Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

☐ ☐

Avez-vous été hospitalisé(e) ou opéré(e) ?

☐ ☐

A CE JOUR

OUI NON

Ressentez-vous une douleur ou une raideur suite à une blessure osseuse, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.)

☐☐

Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

☐☐

Avez-vous du mal à respirer ou la tête qui tourne pendant ou après un effort ?

☐☐

Avez-vous arrêté le sport pendant plus de 30 jours pour des raisons de santé, et avez vous repris sans l'accord du médecin?

☐☐

Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour la pratique du sport ?

☐☐

Avez-vous d'autres problèmes ou précautions de santé à nous signaler vous concernant?

☐☐

Avez-vous été hospitalisé(e) ou opéré(e) ?

☐☐

Nous demanderons aux élèves souffrant de pathologie nécessitant une action immédiate en cas de crise, comme l'asthme, de toujours se rendre aux cours en possession de leur traitement.

Si vous avez répondu OUI à une question ou plus, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse sera obligatoire.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions, vous n'aurez aucun certificat à nous fournir. Cependant vous devrez remplir la déclaration sur l'honneur ci-dessous :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Madame/Monsieur.....

Responsable légal de

Né(e) le,

demeurant à

.....

.....

Déclare sur l'honneur avoir coché "NON" à toutes les questions figurant sur l'auto questionnaire médical et atteste n'avoir aucune pathologie connue nécessitant un avis médical pour la pratique de la danse.

Fait à:

Le:

Signature de l'intéressé(e) ou du responsable légal pour les mineurs:

Les cours

STUDIO
26

Nombre de cours par semaine: _____

CHOIX DES COURS

1	
2	
3	
4	
5	
6	

MONTANT ANNUEL DÛ:

CHOIX DU REGLEMENT: ☐ en 1 fois ☐ en 3 fois ☐ en 9 fois

[illegible]

Droit à l'image et règlement Intérieur

STUDIO
26

DROIT À L'IMAGE

Tout adhérent au STUDIO 26 Cannes abandonne ses droits à l'image dans le cadre de prises photographiques et de vidéos concernant les activités artistiques ou pédagogiques.

La diffusion de ces images sur le site, et les réseaux sociaux du STUDIO 26 Cannes reste à l'appréciation des familles.

☐

J'AUTORISE

☐

JE N'AUTORISE PAS

La diffusion sur les réseaux sociaux ou le site des images ou vidéos prises

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Comme préciser dans l'article XIV du règlement intérieur, pour le bon fonctionnement du STUDIO 26 Cannes, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tous points les dispositions du règlement.

Ainsi je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis ce jour et m'engage à le respecter sans exception.

A :

Le :

Signature du Représentant Légal :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature de l'élève :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A l'attention des élèves du STUDIO 26 Cannes et de leurs parents

Nous tenons à préciser que toute personne qui s'inscrit fait un choix, un acte volontaire.

1. INSCRIPTION & COTISATION

Toute adhésion entraîne le règlement d'une cotisation obligatoire de 26 € pour l'année. Cette cotisation doit être entièrement versée, en un seul paiement, lors de l'inscription après le cours d'essai. Elle ne sera pas remboursée si l'élève ne veut plus continuer au cours de l'année. Cette cotisation pourra être réglée en espèces ou par CB.

L'adhésion est ferme et définitive pour toute l'année.

Le niveau de l'élève sera déterminé uniquement par le professeur, à l'issue du premier cours. Il est impératif de respecter le niveau du cours attribué. La qualité des cours et l'apprentissage en dépendent directement.

Seul le professeur pourra modifier en cours d'année, le niveau attribué initialement, en fonction des capacités de l'élève.

Les documents à fournir:

Vous vous engagez à produire ;

- a. Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse ou bien le questionnaire de santé complété. En cas de non présentation, STUDIO 26 Cannes est en droit, selon le cas, de refuser l'inscription ou de la suspendre aux torts exclusifs de l'élève et décline toute responsabilité en cas d'accident.
- b. Une attestation d'assurance couvrant l'élève dans le cadre des pratiques sportives et récréatives.

2. RÈGLEMENT

Le montant des cours est dû en fonction de la formule choisie par l'élève. Il couvre les frais de structure, de fonctionnement, d'entretien, de personnel et de promotion du studio.

Les tarifs sont établis sur la base de 35 semaines (septembre à juin).

Les cours sont déterminés en fonction des rythmes scolaires et de l'effectif des adhérents par cours.

Le planning des cours est fixé en fonction des vacances scolaires et jours fériés. Il est susceptible de modification (renforcement de l'entraînement, stages) et sera déterminé et affiché pour chaque période.

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

Le règlement doit se faire à l'inscription, par chèque, espèces, CB, il est dû pour la période entière (pas de réduction possible pour des absences injustifiées ou les vacances scolaires). Il devra être réglé en totalité en 1, 3 ou 9 fois, encaissé avant le 10 du mois.

Pour les paiements en 3 et 9 fois en espèces ou CB, un chèque de caution du montant restant dû sera demandé et sera restitué après le spectacle.

Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

Concernant l'arrêt des cours en cours d'année, l'engagement étant annuel, les sommes dues restent acquises et ne pourront faire l'objet d'un remboursement ou d'un ajustement. Il sera accordé seulement pour :

Blessure dans un cours de danse ou accident avec justificatif médical précis sur une longue convalescence.

Les jours fériés ne sont ni remboursés, ni rattrapés.

Toute année commencée est dû dans son intégralité.

3.TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves sont tenus d'avoir une tenue spécifique à la pratique de la danse. Elle varie selon la discipline et est décidée par la direction avec le professeur. Les cheveux devront toujours être attachés pour tous les cours. Cette tenue est obligatoire.

Tenue obligatoire : justaucorps, brassière noire, shorty/legging noir ou combinaison noire, il sera possible de danser en chaussettes de sport ou pieds nus.

Pour la danse classique :

6/8 ANS : justaucorps lilas + collants rose + demi-pointes

9/12 ANS : justaucorps bordeaux + collants rose + demi-pointes

12/15 ANS : justaucorps bleu marine + collants rose + demi-pointes

ADULTES : justaucorps noir + collant noir + demi-pointes et pointes pour

Pour les cours de Heels et Broadway Jazz : des chaussures à talons/bottines spécifiques à ces styles de danses

En danses urbaines, commerciale et hip-hop/ New style : tenues confortables (jeans interdit), des baskets propres uniquement pour les cours de danse urbaine seront obligatoires. Pas de chaussures venant de l'extérieur .

Aucun cours ne pourra être commencé sans la tenue exigée (chaussures comprises).

En cas de non-respect de ses conditions, l'élève peut se voir refuser l'accès au cours par le professeur.

Les effets oubliés au studio seront conservés pendant 2 mois. Passé ce délai, les vêtements ou autres objets non récupérés seront remis à des œuvres d'utilité publique. Le STUDIO 26 Cannes n'est pas responsable des effets laissés dans son enceinte ni responsable en cas de perte ou de vol de quelque objet de valeur ou non de l'élève.

4.HYGIENE ET SANTE

L'accès au vestiaire et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs. Pour des raisons de convenance évidentes, il est demandé aux élèves d'avoir une bonne d'hygiène corporelle.

Pour des raisons d'hygiène les chaussures utilisées pour les cours de Hip-Hop / New style, danses urbaines ainsi que les talons et bottines pour les cours de heels et Broadway Jazz doivent être impérativement réservés à cet usage. Si les chaussures ou baskets sont portées à l'extérieur, elles ne pourront plus être utilisées dans le studio de danse.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

Toute blessure ou douleur, hors courbatures naturelles liées à la pratique de la danse, devra être signalée au professeur dans les 48 heures.

En cas de blessure nécessitant l'arrêt temporaire de la pratique de la danse, un certificat médical attestant l'incapacité à la danse et un autorisant la reprise des cours seront exigés.

5. ASSIDUITÉ

L'assiduité et l'exactitude sont les conditions essentielles d'un travail efficace.

Les élèves s'engagent à être assidus. Ils se doivent d'assister à tous les cours de l'année, sauf en cas de maladie ou à titre très exceptionnel. Toute absence doit être justifiée et signalée à la direction par mail à l'adresse suivante : studio26cannes@gmail.com, par SMS, ou en appelant le studio.

En cas d'absences régulières, les élèves ne pouvant pas bénéficier de la même qualité de travail que les autres, leur participation au spectacle ainsi que leur passage en classe supérieure pourront être compromis. Les élèves dispensés durant une période sont priés d'assister aux cours afin d'en observer le contenu et de mieux l'appliquer à leur retour.

Les élèves s'engagent à être ponctuels. Le retard n'est pas toléré, la direction et le professeur se réservant le droit d'accepter ou non les retardataires en cours. Les élèves doivent arriver 15 minutes avant le cours afin d'avoir la possibilité d'arriver préchauffés et en tenue à l'heure précise.

Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur du Studio et s'assurer que les cours ont bien lieu.

Le STUDIO 26 Cannes n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de leur cours ni à l'extérieur du studio à quelque moment que ce soit.

Les enfants ne doivent pas quitter le studio sans qu'un adulte responsable soit venu les chercher à l'intérieur du studio.

Les parents s'engagent à prévenir le STUDIO 26 Cannes si une autre personne vient chercher l'enfant.

6. COMPORTEMENT ET DISCIPLINE

En toutes circonstances et dans l'enceinte du STUDIO 26 Cannes et ses locaux, tout adhérent doit avoir une présentation et un comportement corrects en actes et en paroles.

Les locaux doivent rester propres, il en tient de la responsabilité de chacun. Les déchets doivent être jetés par les consommateurs dans les poubelles réservées à cet effet.

Il est strictement interdit de fumer dans le STUDIO 26 Cannes. Seules les bouteilles d'eau non sucrées sont autorisées dans le studio de danse. Toute nourriture y compris les chewing-gums, sucettes, bonbons sont interdits dans le vestiaire et dans le studio de danse. Les goûters des enfants devront être pris avant ou après le cours de danse. Les bijoux sont strictement interdits durant les cours et toutes les représentations.

Les téléphones portables doivent impérativement rester dans les vestiaires. Les objets tranchants ou dangereux sont formellement interdits.

Les manquements au principe de bonne conduite à l'égard d'un professeur, d'un membre de la direction ou de toutes autres personnes présentent dans les locaux de STUDIO 26 Cannes ne sont pas tolérés.

Tout élève ne respectant pas cet article fera l'objet d'un avertissement. En cas de récidive, la direction se réserve le droit de l'exclure temporairement ou définitivement des cours.

L'exclusion temporaire ou définitive ne remet pas en cause le paiement des cours. La période concernée sera due en totalité, aucun remboursement total ou partiel, ni aucune réduction ne sera accordée.

7. ABSENCE DES PROFESSEURS

Pour les absences exceptionnelles : vous en serez informé avant le cours, et celui-ci sera remplacé en fonction du planning et des possibilités. Les cours non effectués ne seront ni remboursés, ni récupérés.

Pour les absences de longue durée (minimum 3 semaines consécutives) : le professeur sera remplacé. Les adhérents ne pourront ni contester le choix du remplaçant, ni remettre en cause leur adhésion au STUDIO 26 Cannes.

8. ACCÈS AU STUDIO DE DANSE

Il est demandé aux parents d'accompagner les enfants à l'intérieur du STUDIO 26 Cannes. En effet, un cours peut être annulé pour diverses raisons indépendantes de notre volonté, ainsi les enfants risquent de se retrouver seuls. L'accès à la salle de danse n'est pas autorisé aux personnes non habilitées ou étrangères au STUDIO 26 Cannes. Afin de conserver la qualité du sol, il est interdit de marcher dans la salle de danse avec des chaussures de ville. Les vestiaires sont exclusivement réservés aux élèves du STUDIO 26 Cannes. Les effets personnels devront rester dans le vestiaire, ils ne seront pas autorisés dans la salle de danse. Les téléphones portables devront être éteints ou en mode silencieux dans le vestiaire. Les élèves doivent attendre le professeur pour accéder à la salle de danse. Ils ne peuvent pas quitter les cours sans l'autorisation du professeur. Sauf autorisation spéciale, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours. Ils devront quitter les lieux dès le début du cours et ne reviendront qu'à la fin du cours pour récupérer leur(s) enfant(s). Chaque élève assistera uniquement aux cours pour lesquels il aura été inscrit. Un cahier de présence sera tenu à chaque cours.

9. RESPONSABILITÉ

Préalablement à l'utilisation des locaux, LE STUDIO 26 Cannes, reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux mis à sa disposition. Toutefois, cette assurance ne couvre pas les risques relatifs à la dégradation faite aux bâtiments, au mobilier et au matériel fourni ou acquis. Les éventuelles dégradations seront financièrement supportées par les responsables.

LE STUDIO 26 Cannes décline toute responsabilité en cas de vol dans ses locaux et rappelle aux élèves de ne laisser ni argent, ni bijoux, ni objets de valeur dans le vestiaire.

Il se dégage également de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des élèves en dehors du STUDIO 26 Cannes (exemple : parking, trajet).

10. SÉCURITÉ

Une issue de secours est prévue dans la salle de danse. Il est interdit de gêner son accès. Les règles de sécurité et d'évacuation doivent être respectées.

L'utilisation du matériel sono et vidéo est exclusivement réservé aux professeurs et aux membres de la direction du STUDIO 26 Cannes. Le matériel (barres, tapis, ...) sera déplacé en présence et avec l'accord du professeur, avec la plus grande précaution, pour ne pas se blesser ou briser les miroirs.

11.CONDITION PARTICULIERE

En cas de fermeture administrative du studio indépendante de notre volonté, les cours se poursuivent en visioconférence.

Auquel cas ou la fermeture se prolonge ; les cours seront rattrapés pendant les périodes de vacances scolaires. Aucun remboursement ne sera donc effectué.

Le planning peut être modifié exceptionnellement en cas de décision gouvernementale.

12. GALA DE FIN D'ANNÉE

Un gala de fin d'année sera organisé par LE STUDIO 26 Cannes, avec tous les élèves .

La participation au gala n'est pas obligatoire. Cependant, les professeurs doivent être avisés du choix de chaque élève, impérativement avant le mois de Mars de l'année en cours.

Les élèves ayant accepté de participer à ce spectacle sont tenus d'être présents au cours et aux répétitions prévues. Les rôles sont distribués selon les exigences du spectacle, en fonction du niveau et de la capacité de l'élève. Les professeurs sont seuls juges en la matière.

Une contribution financière de 30€ sera demandée comme participation à la confection ou à l'acquisition des costumes. Ces costumes seront donnés à l'élèves après le spectacle. Les sous-vêtements (brassière, shorty, culotte, collant...) seront à la charge de l'élève.

(Aucun remboursement de costumes).

Les dates de la vente des places du spectacle vous seront communiquées au cours de l'année.

13. DROIT À L'IMAGE

Il est strictement interdit de filmer ou de photographier les élèves pendant un cours afin de ne pas perturber le bon déroulement de celui-ci. Seul un professionnel, le professeur ou un membre de la direction du STUDIO 26 Cannes sera autorisé à le faire dans le cadre d'une démarche artistique ou pédagogique.

Une vidéo et des photographies du gala de fin d'année seront réalisées.

Tout adhérent au STUDIO 26 Cannes abandonne ses droits à l'image dans le cadre de prises photographiques et de vidéos concernant les activités artistiques ou pédagogiques.

La diffusion de ces images sur le site, et les réseaux sociaux du STUDIO 26 Cannes reste à l'appréciation des familles.

14. RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Pour le bon fonctionnement du STUDIO 26 Cannes, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tous points les dispositions de ce présent règlement.

Lors de l'inscription, les élèves et parents d'élèves sont réputés avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter les termes sans exception.

Les professeurs et la direction du STUDIO 26 Cannes veilleront à ce que le règlement soit respecté. En cas de litige ou de problème grave, les professeurs et la direction statueront sur chaque cas et prendront les sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du STUDIO 26 Cannes.

TARIFS 2025/2026

ENFANTS JUSQU'A 11ANS

	en 1 fois	en 3 fois	en 9 fois
1 COURS/SEM	460€	160€	55€
2 COURS/SEM	670€	240€	83€
3 COURS/SEM	850€	300€	105€
4 COURS/SEM	1070€	380€	133€
5 COURS/SEM	1300€	460€	160€
6 COURS/SEM	1500€	520€	177€

ADOS / ADULTES

	en 1 fois	en 3 fois	en 9 fois
1 COURS/SEM	500€	175€	61€
2 COURS/SEM	740€	265€	94€
3 COURS/SEM	950€	335€	117€
4 COURS/SEM	1140€	400€	139€
5 COURS/SEM	1360€	480€	167€
6COURS/SEM	1550€	540€	189€
ILLIMITES	1800€	625€	217€

5% DE RÉDUCTION SUR LE TOTAL A PARTIR DE LA 2ÈME INSCRIPTION POUR LE MEME FOYER

ADHESION ANNUELLE OBLIGATOIRE : 26€

COURS OPEN: 18€ UNITÉ - 150€ LES 10 COURS (VALABLE 3 MOIS)